

Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'école : Saint-Paul-Apôtre



La loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement. Ce document présente un bilan de cette évaluation.

ACTIONS RÉALISÉES pour l'année scolaire en cours : 2024-25

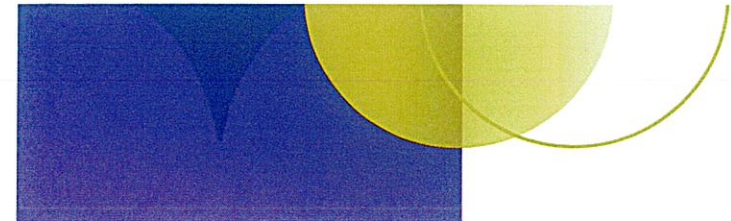
- 1) Mise en place de différents éléments de surveillance stratégique sur la cour de récréation et formation des surveillants à cet effet.
- 2) Mise en place d'une escouade de la paix formée d'agents-élèves de 5e et 6e année venant aider sur la cour des 1ère et 2e année lors des récréations.
- 3) Ateliers sur la gestion des émotions et les habiletés sociales offerts à certains élèves par les services en éducation spécialisée.
- 4) Ajout d'un ou plusieurs surveillants ou d'intervenant(s) disponibles(s) provenant des services en éducation spécialisée lors des récréations et des périodes de service de garde.
- 5) Révision du système venant encadrer les manquements aux différentes règles de vie.
- 6) Formation donnée à tout le personnel concernant l'application du Plan de Prévention de la Violence et de l'Intimidation (PPVI).

Commentaires si besoin :

CONSTATS QUI ÉMERGENT SUITE À LA CUEILLETTE DE DONNÉES RÉALISÉE EN COURS D'ANNÉE (différents sondages administrés)

- 1) Nous n'avons eu qu'une seule situation correspondant à la définition de l'intimidation en 2024-25.
- 2) 85% des élèves affirment se sentir toujours ou souvent en sécurité à l'école.
- 3) Plus de 90% des élèves affirment n'avoir subi que peu ou jamais de violence lors des 4 semaines précédents le sondage, qu'elle soit physique, verbale, sociale, sur le net ou en lien avec la sexualité.
- 4) 85% des élèves affirment connaître un ou plusieurs adultes de confiance dans l'école pour les aider s'ils ont un problème.
- 5) 55% des élèves affirmant avoir été intimidés en ont parlé à un adulte (intervenant de l'école ou parent).
- 6) Le pourcentage d'enfants qui affirment recevoir de l'aide appropriée de la part d'un adulte lors d'une situation de violence et d'intimidation a fait un bon important de 54%, passant de 26 à 40%.

Commentaires si besoin



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du
plan de lutte contre l'intimidation et la violence

ACTIONS PROJETÉES à notre école pour l'année scolaire à venir : 2025-26

- 1) Poursuivre les actions 1, 2, 3, 4 et 6 indiquées dans la section ACTIONS RÉALISÉES ci-dessus.
- 2) Déploiement d'un nouveau plan de surveillance stratégique en vue de l'agrandissement complété.
- 3) Offrir des ateliers sur l'intimidation aux 2e et 3e cycles.
- 4) Actualiser la diffusion de l'information et les procédures de dénonciation en cas de violence.
- 5) Mettre à jour l'ensemble de nos pratiques concernant les actes de violence à caractère sexuel.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence
se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :